

le Président



Affaire suivie par Cécile BOUCARD / Cabinet du Président
Tél. : 05 56 99 67 93 – cecile.boucard@gironde.fr
CAB/BC/VD 20180625

Bordeaux, le **29 JUIN 2018**

Monsieur le Président,

De nombreux membres de la ligue de défense des conducteurs revendiquent le droit pour les Départements, de relever les vitesses sur le réseau routier dont ils sont gestionnaires afin de maintenir à certains endroits la limitation de la vitesse à 90Km/h.

Je vous informe en retour qu'en Gironde, l'Assemblée départementale, à travers une motion votée à la majorité en séance plénière le 5 avril dernier, a demandé à l'Etat de rendre possible la limitation de la vitesse au cas par cas. A ce jour, cette demande n'a fait l'objet d'aucune suite de la part du Préfet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil Départemental de la Gironde

Jean-Luc GLEYZE

Conseiller Départemental du Canton Sud Gironde